



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Affaires étrangères: budget

Question écrite n° 37718

Texte de la question

M Michel de Rostolan expose à M le ministre des affaires étrangères sa vive préoccupation au constat de ce que le budget des affaires étrangères est aujourd'hui nettement inférieur à 1 p 100 du budget de la nation. Dès lors que ce budget se situe à un niveau aussi médiocre, il demande comment il est possible d'assurer la pérennité de notre représentation diplomatique à l'étranger.

Texte de la réponse

Réponse. - de l'Etat a été régulièrement inférieure à 1 p 100 depuis 1981 et se situe, pour 1988, à 0,985 p 100 après le sensible redressement engagé en 1987. Un effort particulier est consenti pour notre représentation diplomatique à l'étranger. Pour cette année, les crédits de fonctionnement et d'équipement des postes progressent de 4 p 100, la progression étant de 16 p 100 pour les crédits d'investissement affectés à la modernisation de nos chancelleries et de nos résidences à l'étranger (autorisation de programme). Par ailleurs, l'effort mené dans le domaine de l'équipement informatique (+ 12 p 100 en 1988, + 12 p 100 en 1987) permettra de porter, à la fin de 1988, à soixante-quinze (sur le total de deux cent quatre-vingt-sept) le nombre de nos postes diplomatiques et consulaires totalement informatisés.

Données clés

Auteur : [M. de Rostolan Michel](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37718

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 934

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1948